



ALIÉNATION DE BIENS

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Bécancour a aliéné, en faveur de :

- 2864-4706 Québec inc., une partie du lot numéro 6 553 006 du cadastre du Québec, au prix de 49 334,68 \$, taxes en sus;
- 9261-4858 Québec inc., le lot numéro 6 016 349 du cadastre du Québec, au prix de 87 500 \$, taxes en sus;
- 9261-4858 Québec inc., les lots numéros 6 615 324 et 6 615 325 du cadastre du Québec, au prix de 74 400 \$, taxes en sus.

Ville de Bécancour, le 28 avril 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville